

Compte rendu de séance

Séance du 28 Février 2025

L'an 2025 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric,
FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusées ayant donné procuration :

Mmes : CORNUAULT Yolande à M. DELIGNY Frédéric, QUERCY Christine à Mme ORLAND Martine

Excusé : M. DE BLOIS Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 21/02/2025

Date d'affichage : 21/02/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subvention DETR-DSIL 2025 pour aider au financement de la sécurisation de la ressource en eau de la commune de Sennely - 2025-01
Approbation de la ligne de trésorerie pour le financement des investissements 2025 de la commune - 2025-02
Tarification du stère de bois - 2025-03
Approbation de la convention modifiant le balisage du GRP de Sologne suite à la suppression du GR3C - 2025-04
Participation de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux - 2025-05

Monsieur le Maire débute la séance en indiquant à l'Assemblée délibérante que le point 7 de l'ordre du jour relatif à l'approbation de la convention d'alimentation en eau potable entre Sennely et la Communauté de Communes Coeur de Sologne est reporté à un prochain Conseil Municipal, la Communauté de Communes n'ayant pas encore validé la convention.

Ensuite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2024 et le compte-rendu du Conseil Extraordinaire du 26 décembre dernier.

Demande de subvention DETR-DSIL 2025 pour aider au financement de la sécurisation de la ressource en eau de la commune de Sennely (réf : 2025-01)

Monsieur le Maire sollicite l'Etat au titre de la subvention DETR-DSIL 2025 pour aider au financement de la sécurisation de la ressource en eau de la commune : nouveau forage et réhabilitation de l'ancien.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût prévisionnel du projet		Plan de financement	
Maitrise d'œuvre :	64 975 €HT	DSIL/DETR (30%) :	221 655 €HT
Travaux :	673 875 €HT	Agence de l'eau (20%) :	150 000 €HT
TOTAL	738 850 €HT	Commune (50%) :	367 195 €HT
		TOTAL :	738 850 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la ressource en eau de la commune,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 221 655 € au titre de la DETR-DSIL 2025, soit 30% du montant HT du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation de la ligne de trésorerie pour le financement des investissements 2025 de la commune (réf : 2025-02)

Pour financer les investissements 2025 de la commune, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Monsieur le Maire de Sennely a consulté le Crédit Agricole Centre Loire pour une ligne de trésorerie de 100 000 € (cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- A l'échéance contractuelle, la ligne de crédit devra être soldée
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jours ouvrés)
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0,00%
- Marge : 0,89%
- Commission d'engagement : 0,25% l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- Frais de dossier : 106€ réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'AUTORISER à 13 voix Pour et 1 Abstention** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

Tarification du stère de bois (réf : 2025-03)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de vente de coupe de bois de chêne sur pied aux particuliers.

Il suggère de fixer le tarif comme suit :

- 13 € le stère de bois de chêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le tarif de 13€ le stère de bois de chêne pour la vente de bois de chêne sur pied aux particuliers.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation de la convention modifiant le balisage du GRP de Sologne suite à la suppression du GR3C (réf : 2025-04)

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loiret est le représentant de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans son département, et a comme objet statutaire, le développement de la randonnée pédestre, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte.

Le GR3C qui traverse la commune a été transformé en GRP de pays et il est nécessaire de modifier le balisage actuel avec des couleurs différentes pour garantir la sécurité et la clarté de l'itinéraire pour les randonneurs.

Dans ce cadre, il y a besoin d'une nouvelle autorisation de balisage traduit dans une nouvelle convention entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loiret et la commune de Sennely.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *l'unanimité* :

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Participation de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux (réf : 2025-05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du CST en date du 19/12/2024,

Vu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à *à l'unanimité* :

- **DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance (c'est à dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité) exclusivement aux contrats labellisés et pour un montant mensuel de 7€ par agent.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Manifestation de cyclotourisme août 2025

La Fédération Française de Cyclotourisme organise la 86ème semaine fédérale internationale de cyclotourisme du 3 au 10 août 2025. Le 5 août 2025, Sennely sera l'un des points d'accueil de cette édition 2025 pour le parcours Orléans-Saint Satur-Orléans. Plus de 4000 cyclotouristes traverseront le village et s'arrêteront sur la commune pour une pause. Il avait été envisagé le site de l'étang de Villechaume pour cette pause mais il leur sera proposé le stade de foot/dojo lors de la réunion avec les organisateurs le 10/03/25 à 10h30. Plusieurs questions d'organisation se posent et Cyril Agoutin est chargé de rédiger les questions à poser lors de cette réunion.

Il est envisagé de décorer le village avec des vélos dès le mois de juillet. Il faudra aller récupérer les vélos décoratifs de Jouy-le-Potiers.

Pour ce qui concerne des poubelles supplémentaires, l'association de cyclotourisme devra prendre contact directement avec le SMICTOM car c'est une prestation payante.

Travaux Agence Postale Communale

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de rénovation de l'agence postale communale devront être terminés avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier de la subvention de La Poste.

Transfert Eau et Assainissement

Monsieur le Maire indique que le transfert de la compétence eau et assainissement est toujours obligatoire à ce jour mais le gouvernement semble vouloir assouplir cette obligation. Il se prononcera sur ce sujet le 11/03/2025. Suite à cette décision, la CCPS pourrait modifier son choix étant donné que certaines communes ne sont pas favorables.

Trait d'Union 2025

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Elisabeth Collet pour la rédaction du Trait d'Union 2025. Elisabeth Collet précise que les dessins présents dans le magazine sont d'un administré de la commune. Elle précise également que la nouvelle graphiste a été très compétente. Les paquets qui ont été remis à chaque conseiller sont à distribuer dans le week-end.

Etude sur les inondations passées

Francis Garrido rappelle qu'une étude portée par le SEBB effectuée par le CEREMA sur les inondations de la commune est en cours. Une première partie vient d'être rendue sur la pluviométrie et les phénomènes de ruissellement.

RPI Fermeture de classes

Monsieur le Maire informe qu'il y aura une fermeture de classe dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour la rentrée 2025. Ce sera dans le département du Loir-et-Cher donc soit à Chaon soit à Souvigny. Pour la rentrée 2026, une deuxième classe devra certainement être fermée également.

Monsieur le Maire indique également un changement de secteur pour la commune de Sennely. En effet, la commune était rattachée au secteur d'Orléans en Sud mais à partir de maintenant, elle sera rattachée au secteur de Châteauneuf-sur-Loire.

Dates Commissions Travaux et Finances

Pour préparer le budget 2025, il est proposé de convoquer:

- la commission travaux le mardi 11 mars 2025 à 18h30
- la commission finances le jeudi 13 mars 2025 à 18h30.

Règlement PanneauPocket

Elisabeth Collet indique qu'elle va transmettre un projet de règlement pour PanneauPocket aux membres de la commission communication pour modifications/observations afin de pouvoir le proposer à la validation du prochain conseil municipal.

Chemins communaux

Les chemins communaux sont dégradés par le débardage de bois et particulièrement le chemin entre Les Milouans et la rue des Bruyères. Jean-Jacques Bouquin indique que le busage qui a été cassé va être remplacé cette année afin d'assécher un peu le chemin. Monsieur le Maire indique avoir contacté le particulier responsable qui s'est engagé à remettre en état le chemin lorsque le temps le permettra.

Formation SST

Cyril Agoutin informe l'assemblée qu'il est maintenant formateur SST et il se propose, en tant que de besoin, d'en faire bénéficier la commune.

Déjections canines

Gilles Foucault fait remarquer que malgré les différentes informations sur PanneauPocket et la pose de 2 distributeurs de sacs à crottes, on trouve encore énormément de déjections canines sur les trottoirs de la commune.

Gîte communal

Muriel Martin indique que quelques aménagements ont été effectués au gîte avec des meubles récupérés. Elle informe également que le gîte est loué tout l'été (juillet/aout) avec des départs le samedi matin à 10h00 et une arrivée à 16h00. Etant une période de congés, l'agent se retrouve seul pour remettre en état un gîte de 10 personnes. Il est demandé aux élus si des volontaires pourraient se rendre disponible pour venir en aide à l'agent présent. Muriel Martin se charge de préparer un planning.

Séance levée à: 21:05

En mairie, le 04/04/2025

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

